

FLASH INFO

Janvier 2021

Horaires d'ouverture de la mairie : 9H00 – 12H00 du lundi au vendredi

Possibilité de recevoir en dehors sur demande uniquement. **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**

TÉLÉPHONE : 02 51 00 70 12 - URGENCE 06 13 42 67 74 (maire)

MAIL : mairie.st.pierre.vx@orange.fr

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Le Conseil municipal, le Centre communal d'action sociale et l'ensemble du personnel communal vous présentent leurs meilleurs vœux et vous souhaitent une très bonne année 2021, meilleure que 2020.

BONNE ANNÉE 2021 ! BONNE SANTÉ !

PAS DE VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ EN PRÉSENTIEL CETTE ANNÉE

En raison de la circulation toujours active du coronavirus, les rassemblements et festivités ne sont toujours pas d'actualité. Il n'y aura pas de cérémonie de vœux à la salle des fêtes comme les autres années. La festivité traditionnelle du dernier trimestre organisée par le CCAS et proposée aux administrés de plus de 65 ans n'a pas eu lieu non plus.

Le CCAS a décidé de la remplacer par un colis qui a été distribué début janvier.

Les membres du CCAS, comme l'ensemble des élus du conseil municipal, sont particulièrement vigilants à la situation des personnes les plus fragilisées en situation d'isolement.

Ne jamais hésiter à contacter les conseillers ou membres du CCAS (cf liste en page 2 du bulletin communal de Janvier 2021), appeler en mairie ou le maire en cas d'urgence.

**RÉOUVERTURE PARTIELLE DU CAFÉ DE SOUIL
PRÉVUE EN FÉVRIER 2021 ! Voir article au verso.**



COVID-19 Le virus circule toujours !
Soyons tous responsables et vigilants !

COUVRE-FEU
18H-6H



GRAND PORT DE SOUIL

Les travaux de mise en valeur de l'embarcadere du Grand Port de Souil ont débuté en cette fin d'année 2020 pour ce qui concerne la partie du port elle-même. Il reste à réaliser entre autres l'aménagement routier avec les ajustements récemment décidés par le conseil municipal.

Cette opération est réalisée avec un subventionnement conséquent de la région.

LE « BISTROT CŒUR DE VENDÉE » VA OUVRIR !



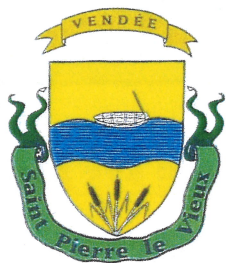
OUVERTURE PRÉVUE EN FÉVRIER

Même si les conditions bien particulières du moment ne permettent pas la réouverture normale des cafés et restaurants, le bar tabac anciennement Café des sports et désormais « Bistrot Cœur de Vendée » doit ouvrir courant février 2021.

Les Saint-pétruscains pourront y trouver petite épicerie, Ouest-France, mais aussi plats et café à emporter, ainsi qu'un point relais colis. Et dès que possible un dépôt de pain, tabac et cigarettes électroniques. À terme, sont attendus l'ouverture de la partie bar avec une nouveauté : carte de cocktails, le restaurant avec son menu du jour le midi 7 jours / 7, des soirées à thème ainsi que les jeux de la Française des jeux. Christopher et Aurélien seront heureux de vous y accueillir.

FaceBook : [bistrotcoeurdevendee](https://www.facebook.com/bistrotcoeurdevendee)

Nouveau site web à disposition prévu fin janvier pour retrouver informations et documentations sur votre commune. Pour les utilisateurs de réseaux sociaux, la page Facebook Mairie donne des informations plus ponctuelles (météo, etc.).



FLASH INFO

Mars 2021

Horaires d'ouverture de la mairie : 9H00 – 12H00 du lundi au vendredi

Possibilité de recevoir en dehors sur demande uniquement. **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**

TÉLÉPHONE : 02 51 00 70 12 - URGENCE 06 13 42 67 74 (mairie)

MAIL : mairie.st.pierre.vx@orange.fr

CAMPAGNE DE VACCINATION - COVID 19

Le SITE de VACCINATION de Fontenay-le-Comte propose des créneaux horaires sur rendez-vous, avec actuellement un public prioritaire des personnes de 75 ans et plus.

FORMALITÉS AU VERSO. Possibilité de contacter son généraliste pour les personnes fragilisées ou exposées.

APPEL À VOLONTAIRES : 13 et 20 JUIN 2021

Les dimanches 13 et 20 juin 2021, auront lieu les élections départementales et régionales. Les deux scrutins, organisés conjointement, nécessitent plus de membres que d'ordinaire. Si vous êtes volontaires pour aider à tenir les bureaux de vote ou pour les dépouillements, merci SVP de contacter la mairie !

HALTE AUX INCIVILITÉS !

Des attitudes suspectes, voire déplorables et condamnables sont signalées, notamment grâce à l'opération « voisins vigilants ». Des carreaux ont été cassés volontairement à la salle de l'Amicale, par exemple. Il est rappelé que lorsque les auteurs sont mineurs, les parents assumeront le cas échéant les actes de leurs enfants.

NOUVEL APPEL À VOLONTAIRES : Nous manquons de conducteurs pour le transport solidaire. Si vous êtes intéressés, merci de contacter la municipalité au 02 51 00 70 12.



COVID-19 Le virus circule toujours !
Soyons tous responsables et vigilants !

COUVRE-FEU
19H - 06H

CAMPAGNE DE VACCINATION - COVID 19

POUR LA PRISE DE RENDEZ-VOUS - PUBLIC PRIORITAIRE >75 ANS

Les créneaux disponibles destinés aux communes sont limités à 4 par jour, à la condition que les personnes se présentent ensemble, sinon, chacun doit prendre son rendez-vous individuellement.

TÉLÉPHONE DU SITE DE VACCINATION DE FONTENAY : 0256906412

Il est demandé aux personnes souhaitant se regrouper et passant par la commune pour la prise de rendez-vous d'indiquer:

Nom Prénom :

Date de naissance :

Numéros de téléphone fixe et portable :

Adresse mail :

Médecin traitant :

-Il ne faut pas avoir de température le jour du rendez-vous (une prise de température est obligatoirement effectuée avant de se rendre à la vaccination).

-Il ne faut pas avoir été cas contact avant le rendez-vous.

-Il ne faut pas avoir été positif à un test Covid19 de moins de 3 mois avant la vaccination.

-Il ne faut pas avoir été vacciné 3 semaines avant le rendez-vous (grippe, tétanos, etc.)

Il est nécessaire d'apporter le jour du rendez-vous :

-la carte d'identité

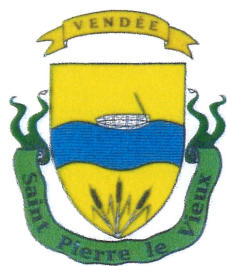
-la carte vitale

-une ordonnance d'un traitement en cours

CAMPAGNE DE VACCINATION - COVID 19

Pour les publics de moins de 75 ans, ne surtout pas hésiter si vous le souhaitez à contacter votre généraliste. Il existe des possibilités de vaccination pour les personnes fragilisées ou exposées. De plus, l'actualité évolue régulièrement.

Le nouveau site web est fonctionnel. Informations et documentations sur votre commune y sont disponibles. Pour les utilisateurs de réseaux sociaux, la page Facebook Mairie donne des informations d'actualité plus immédiate.



FLASH INFO

Avril 2021

Horaires d'ouverture de la mairie : 9H00 – 12H00 du lundi au vendredi **sur RV**

Possibilité de recevoir en dehors sur demande uniquement. **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**

TÉLÉPHONE : 02 51 00 70 12 - URGENCE 06 13 42 67 74 (maire)

MAIL : mairie.st.pierre.vx@orange.fr

CAMPAGNE DE VACCINATION - COVID 19

NOUVEAU CALENDRIER DE VACCINATION

16 AVRIL : toutes les personnes âgées de plus de 60 ans

15 MAI : toutes celles de plus de 50 ans

15 JUIN : personnes de moins de 50 ans

D'ICI À LA FIN DE L'ÉTÉ : *tous les Français de plus de 18 ans
qui le souhaitent (prévision)*

Pharmaciens, infirmiers, dentistes, vétérinaires...

De plus en plus de professionnels de santé peuvent vacciner
contre la covid, selon le vaccin toutefois.

TÉLÉPHONE DU SITE DE VACCINATION DE FONTENAY : 0256906412

CALENDRIER SCOLAIRE

6

AVRIL

1 semaine de cours à la maison
pour les écoles, collèges, lycées

12

AVRIL

2 semaines de vacances
simultanées pour les 3 zones

26

AVRIL

Retour en classe pour
les maternelles et primaires
Cours à la maison
pour les collèges et lycées

3

MAI

Retour en classe
pour les collèges et lycées

SUR TOUT LE TERRITOIRE NATIONAL MÉTROPOLITAIN

**Crèches, écoles, collèges
et lycées fermés pendant
trois semaines.**

ATTESTATION DÉROGATOIRE

**disponible en mairie
cf précisions au verso + « 10 km »**

COUVRE-FEU 19H - 06H

DÉPLACEMENTS DÉROGATOIRES - Dès le SAMEDI 3 AVRIL 19H

Tout déplacement de personne hors de son lieu de résidence est réglementé entre 6 heures et 19 heures. De nombreuses dérogations existent, à condition d'éviter tout regroupement de personnes.

Aux dérogations autorisées au titre du couvre-feu viennent s'ajouter les :

- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle ou pour des livraisons à domicile.
- Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité ou des retraits de commandes.
- Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile et déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, insusceptibles d'être différés.
- Déplacements, dans un rayon maximal de dix kilomètres autour du domicile, liés soit à la promenade, soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective.
Concernant la promenade ou l'activité physique en journée dans un **rayon 10 km**, l'attestation n'est pas obligatoire. **Un justificatif de domicile est suffisant.**
- Déplacements pour se rendre dans un service public, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance.
- Déplacements à destination ou en provenance d'un lieu de culte ; participation à des rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public qui ne sont pas interdits en application de l'article 3 du décret du 29 octobre 2020.

À partir du lundi 5 avril, dans tous les départements, les sorties seront limitées à "10 km autour de chez soi", sans limitation de durée.

Entre 6h et 19h, il suffit de présenter un simple document attestant de son domicile, y compris une pièce d'identité, sans avoir besoin de justifier son déplacement jusqu'à 10 km. Au-delà de 10km, une attestation dérogatoire est nécessaire (courses, déplacements administratifs, etc.).



COVID-19 Le virus circule toujours !
Soyons tous responsables et vigilants !

COUVRE-FEU
19H - 06H



FLASH INFO

Juillet 2021

Horaires d'ouverture de la mairie : 9H00 – 12H00 du lundi au vendredi **sur RV**

Possibilité de recevoir en dehors sur demande uniquement. **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**

TÉLÉPHONE : 02 51 00 70 12 - URGENCE 06 13 42 67 74 (mairie)

MAIL : mairie.st.pierre.vx@orange.fr

FESTIVITÉS - SAISON ESTIVALE

MARDI 13 JUILLET - Aire de loisirs 19H Ambiance musicale et restauration 23H Feu d'artifice et Bal populaire jusqu'à 1H30

VENDREDI 16 JUILLET - Eglise de Chalais 11H30 - gratuit

Visite privilégiée de l'histoire et de l'architecture de l'église

LUNDI 19 JUILLET - Aire de loisirs 20H30 - gratuit « Fables »

d'après La Fontaine - création du Théâtre du Chêne vert

DIMANCHE 1er AOÛT - Terrain de foot - VIDE-GRENIER

MARDI 24 AOÛT - Aire de loisirs 14H30 - 8€ / 4€

Balade à pied à la découverte du Marais Poitevin - avec guide

Réservation obligatoire au 02 51 87 23 01

PÊCHE À L'ÉCREVISSE ! Tous les jeudis du 8 juillet au 26 août

Matériel fourni - accompagné d'un guide - durée 2H30 - 15€

Départ Office de Tourisme de Maillezais- rés. 02 51 87 23 01

SAMEDI 28 AOÛT « BISTROT EN FÊTE » Aire de loisirs

dès 18H avec moules-frites 12€ rés. 06 40 95 26 46

concert gratuit - soirée dansante - animations diverses

NON AUX DÉPÔTS SAUVAGES : ILS SONT SANCTIONNÉS !

Chaque dépôt sauvage est systématiquement signalé à la police intercommunale ou à la gendarmerie et fait l'objet d'une enquête, avec une sanction financière conséquente.

PORT DU MASQUE : IL RESTE PARFOIS OBLIGATOIRE !

Le couvre-feu ne signifie pas la fin des gestes barrières. Le virus circule toujours et le variant Delta (Indien) nous invite à ne pas perdre les bonnes habitudes de prudence.

En ce début de juillet 2021, la fin du port systématique du masque en extérieur ne doit pas faire oublier quelques exceptions.

Le port du masque est toujours obligatoire :

- dans les lieux clos : entreprises, magasins, transports, salle des fêtes...
- en extérieur : marchés, vide-greniers, files d'attente, stades...

CONCERTS-FESTIVALS-SPECTACLES :

Depuis début juillet, autorisation des concerts et des festivals debout.

- Une jauge de 75% de la capacité d'accueil maximale s'applique pour une soirée en intérieur (salle des fêtes etc.), alors qu'en extérieur, la jauge est de 100% de la capacité d'accueil.
- Un pass sanitaire est exigé au-delà de 1000 spectateurs, que ce soit en plein air ou en salle.
- Le port du masque est obligatoire quand le nombre de spectateurs est inférieur à 1000, en plein air comme en salle.



COVID-19 Le virus circule toujours !
Soyons tous responsables et vigilants !

POUR DE BONNES RELATIONS DE VOISINAGE !

Merci de consulter dans un Flash précédent les horaires concernant les « bruits de voisinage » (ou sur demande en mairie).

SUR LE TERRAIN DE FOOTBALL - LE 1^{er} DIMANCHE DU MOIS

BROCANTE MENSUELLE !

NOUVEAU ! Renseignements 06 50 13 44 45



FLASH INFO

Novembre 2021

Horaires d'ouverture de la mairie : 9H00 – 12H00 du lundi au vendredi

Possibilité de recevoir en dehors sur demande uniquement. **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**

TÉLÉPHONE : 02 51 00 70 12 - URGENCE 06 13 42 67 74 (maire)

MAIL : mairie.st.pierre.vx@orange.fr

COVID-19 RENFORCEMENT DE L'OBLIGATION DU PORT DU MASQUE
en extérieur, à partir de 11 ans, du 29 octobre au 19 novembre dans tout le département (circulaire préfectorale disponible en mairie ou sur internet).



Cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre (11H30)

Ouverte à la population dans le respect des gestes barrières. Participation des Écoliers. Pot de la municipalité seulement si météo clément, en extérieur. Banquet de l'association des combattants (avec passe sanitaire, réservation au 06 09 62 84 15).

APPEL à VOLONTAIRES : Si, à compter du 11 novembre 2022, des musiciens souhaitent jouer notre hymne national, ainsi qu'un ou deux titres à l'occasion des cérémonies commémoratives, merci de contacter notre municipalité au 02 51 00 70 12, l'harmonie de Maillé n'étant présente sur Saint-Pierre qu'à l'occasion des cérémonies du 8 mai.

Frédéric FORVARIN,

notre nouvel employé communal

Depuis la rentrée, Frédéric, qui était en poste dans le Département de l'Eure, remplace Alain CHATAIGNER, qui est désormais en retraite. Notre conseil municipal lui a souhaité la bienvenue au début de sa séance de septembre.



RÉUNION « VOISINS VIGILANTS » : Lundi 22 novembre à 18H avec la gendarmerie à la salle des fêtes. **OUVERT À TOUS !**

OPÉRATION « SAINT-PIERRE A DU TALENT ! »

La commission Animations souhaite recenser les administrés volontaires souhaitant faire découvrir une de leurs facettes, parfois peu ou pas connue... Une manifestation, comme une exposition par exemple, pourrait en découler !

Ne pas hésiter à s'inscrire en mairie... ou bien à nous inviter à découvrir certains de nos concitoyens sous des aspects créatifs ! Contact mairie 02 51 00 70 12



AGENDA :
PROCHAIN VIDE-GRENIER
DIMANCHE 7 NOVEMBRE 2021
au terrain de football



DÉFIBRILATEURS : Bientôt deux boîtiers de plus à disposition dans notre commune. Déjà en place sur les sites de la salle des fêtes et de l'école, ils seront présents sur les sites du foyer rural de La Porte de l'Île (actuellement en travaux de mise aux normes et rénovation) ainsi que de l'Église de Chalais.



ÉLAGAGE : L'arrivée de la FIBRE étant planifiée fin 2022 et fin 2023, les propriétaires concernés seront contactés par courrier individuellement.

En plus du nouveau site web communal où informations et documentations sur votre commune sont disponibles et de la page Facebook Mairie qui donne des informations d'actualité plus immédiate, les habitants de Saint-Pierre-le-Vieux adeptes des téléphones portables peuvent désormais télécharger l'application **IntraMuros pour suivre l'actualité locale comme des environs...**